

CNCGP



Chambre Nationale des Conseils
en Gestion de Patrimoine

4, rue de Longchamp
75016 Paris
www.cncgp.fr



DEVENEZ ADHÉRENT

QUI SOMMES-NOUS ?

La Chambre Nationale des Conseils en Gestion de Patrimoine est la première association professionnelle représentative des Conseils en gestion de patrimoine. Une association qui promeut la profession de CGP, défend ses intérêts et accompagne les adhérents dans l'exercice de leur activité professionnelle.

La gouvernance de la Chambre est assurée par un conseil d'administration composé de 17 élus, un comité exécutif en charge de la mise en œuvre de la stratégie, relayée sur le plan opérationnel par 10 commissions : Admission, Communication, Contentieux et déontologie, Formation, Vie des cabinets, Innovation/Fintech, Partenariats et régulation, Prévention des risques et contrôle-qualité, Vie des régions, Responsabilité Civile Professionnelle.



KIT JEUNE INSTALLÉ

Si vous démarrez votre activité, vous bénéficiez de tarifs préférentiels sur de nombreux services (cotisation, assurance RCP, logiciels).

COMMENT ADHÉRER ?

En prenant contact avec le pôle Admission :
01 42 56 76 53
01 42 56 76 66
01 42 56 76 68
admission@cncgp.fr

LA CNCGP EN CHIFFRES

3 000

ADHÉRENTS

9%

ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ADHÉRENTS SUR UNE ANNÉE

300 000

FAMILLES CONSEILLÉES

15

UNE ÉQUIPE DE 15 PERMANENTS

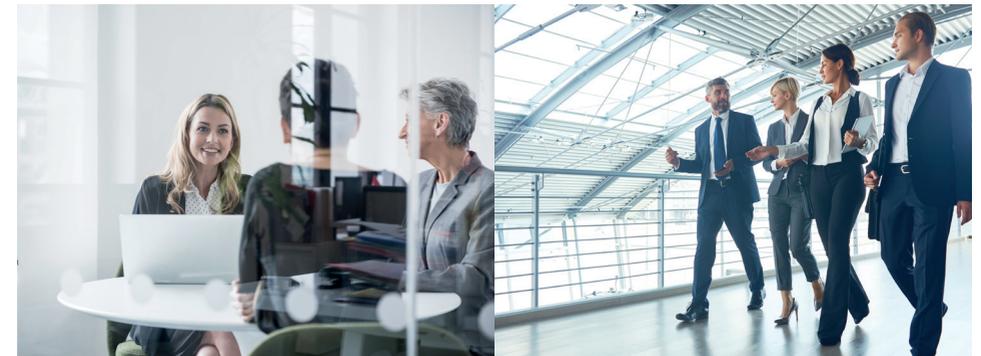
36

ÉLUS ADMINISTRATEURS ET/OU PRÉSIDENTS DE RÉGION

POURQUOI ADHÉRER ?

Adhérer à la CNCGP, c'est bénéficier de la force de l'association leader de CGP, la plus importante en nombre et en poids politique. La CNCGP promeut la profession et défend ses intérêts :

- ♦ En menant des actions fortes de lobbying auprès des pouvoirs publics français (Bercy) et européens (Bruxelles). La CNCGP est la seule association française de CGP membre de l'association européenne des courtiers, le BIPAR.
- ♦ En assurant des actions auprès des épargnants et des partenaires par des campagnes de communication et la participation de la Chambre à des colloques professionnels et des salons grand public.
- ♦ En mettant en œuvre l'interprofessionnalité qui favorise le rapprochement avec d'autres professionnels libéraux : notaires, avocats et experts-comptables.



C'est également avoir accès à des services spécifiques et adaptés :

- ♦ Une assurance responsabilité civile professionnelle et une protection juridique négociées au meilleur tarif grâce au poids de notre association.
- ♦ Un accompagnement et une assistance dans le cadre de problématiques métier avec notamment l'accès aux kits réglementaire, de pérennité et de recrutement, outils exclusifs de la Chambre ; une veille juridique mensuelle et le livre blanc Innovation/Fintech.
- ♦ Des outils de formation (CIF, courtage d'assurances, IOBSP, immobilier) : modules réglementaires en e-learning, Universités de la CNCGP et sessions de formation en réunions régionales.
- ♦ 60 événements organisés chaque année dans toute la France. 19 présidents de région qui exercent votre activité.
- ♦ Des outils de communication : site internet, magazine, e-letter, réseaux sociaux et des communications ponctuelles permettant d'alerter les adhérents sur des sujets qui les concernent.
- ♦ Un rapport annuel public qui expose les travaux détaillés réalisés par la CNCGP chaque année.



L'APPARTENANCE À LA CNCGP, LEADER INCONTOURNABLE
DE LA PROFESSION, CONSTITUE UN LABEL D'EXCELLENCE
ET UN GAGE DE SÉCURITÉ POUR L'ÉPARGNANT.

CNCGP



Chambre Nationale des Conseils
en Gestion de Patrimoine

4, rue de Longchamp - 75016 Paris - www.cncgp.fr

SUIVEZ LA CNCGP SUR :

 @Infocncgp

 @ChambreNCGP

 CNCGP

 CNCGP